

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

N° 2026_7_3

LA FARE LES OLIVIERS

Objet : Subvention exceptionnelle à
l'association des Anciens Combattants

Séance du 17 juillet 2026

VOTE
A L'UNANIMITÉ

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le dix juillet deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, M. PALMERINI Denis, M. DI-SAPIO Lionel, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme MAROUZÉ Véronique, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André

Absents excusés donnant pouvoir :

M. MARTIN Patrice à M. AGARD Christophe
Mme GIORSETTI Marie-Laure à Mme CLAUZEL Nathalie
Mme VALLET Christine à Mme WECKERLIN Carine
Mme JOFES Graziella à Mme GARCIA Chantal
Mme DELOUS Céline à M. LOMBARDO Yves
M. DUBOURDIEU Roland à Mme MAROUZÉ Véronique
M. NOEL Stéphane à Mme ISOARDO Linda

Absents excusés :

M. CAMPANELLI Richard

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association des Anciens Combattants une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

La suspension des activités de l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) conduit en effet l'association des Anciens Combattants à assurer seule les actions de commémoration. Dans ce contexte, il est proposé de lui accorder un soutien financier exceptionnel afin de favoriser la poursuite de ses missions et de préserver le devoir de mémoire auprès de la population.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association des Anciens Combattants pour l'année 2026,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 à l'article 65748.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILLAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA